

PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
PÔLE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
Cit  Administrative CS 57 570 - 64075 PAU Cedex

ARR  T   N  64-2019-03-04-009
accordant l'agr ment   une association
d'Education Populaire et de Jeunesse

LE PREFET des PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la L gion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du M rite.

- VU** la loi n  2001- 624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social,  ducatif et culturel, notamment son titre IV pr cisant les dispositions relatives   la jeunesse et   l' ducation populaire et en particulier son article 8 ;
- VU** le d cret n  2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alin a de l'article 8 de la loi n  2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif   l'agr ment des associations de jeunesse et d' ducation populaire ;
- VU** le d cret n  2006-665 du 7 juin 2006 relatif   la r duction du nombre et   la simplification de la composition de diverses commissions administratives, sous section 5 et notamment ses articles 28, instituant dans chaque d partement un conseil d partemental de la jeunesse des sports et de la vie associative, et 29 instituant au sein du conseil une formation sp cialis e charg e de donner un avis sur les demandes d'agr ment ;
- VU** le d cret du 30 janvier 2019 nommant M. Eric SPITZ, pr fet des Pyr n es-Atlantiques ;
- VU** l'arr t  du Premier Ministre du 23 mars 2018 nommant Mme V ronique MOREAU, directrice d partementale de la coh sion sociale des Pyr n es-Atlantiques   compter du 1er avril 2018 ;
- VU** l'arr t  pr fectoral n 64-2019-02-18-017 en date du 18 f vrier 2019 donnant d l gation de signature   Mme V ronique MOREAU, directrice d partementale de la coh sion sociale des Pyr n es-Atlantiques ;
- VU** l'arr t  n 64-2019-02-19-014 en date du 19 f vrier 2019 portant subd l gation de signature de Mme V ronique MOREAU, directrice d partementale de la coh sion sociale des Pyr n es-Atlantiques en faveur des personnels de la direction, et en particulier   monsieur Philippe Etcheverria, inspecteur principal jeunesse et sport pour l'ensemble des attributions et des comp tences du p le jeunesse, sport et vie associative ;
- VU** l'arr t  pr fectoral n  64-2018-06-14-008 en date du 14 juin 2018 relatif au renouvellement et   la composition du conseil d partemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative des Pyr n es Atlantiques et notamment son article 5 concernant sa formation sp cialis e d'agr ment EPJ ;
- VU** la demande d'agr ment pr sent e par la Pr sidente de l'association **Bonza ** ;
- VU** la d claration de constitution souscrite par cette association le : 16 f vrier 2015, et publi e au Journal Officiel le : **28 f vrier 2015** ; N RNA : **W642001941** ;
- VU** l'avis de la formation sp cialis e d'agr ment du conseil d partemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du : **14 f vrier 2019** ;
- SUR** proposition de Madame la Directrice D partementale de la Coh sion Sociale des Pyr n es-Atlantiques ;

ARR  TE

ARTICLE 1er - L'agr ment est accord  au titre des associations d' ducation populaire et de jeunesse, sous le num ro :
64.1902

  l'association : **Bonza ** ;

dont le si ge est   : **Mairie Route de Sibas – 64470 ALOS-SIBAS-ABENSE**

ayant pour but : **promouvoir une mobilit  apprenante des mineurs et des jeunes adultes au sein de l'UE et hors UE sur les principes du tourisme solidaire et du tourisme social ; l'association est ind pendante de toute organisation syndicale, politique ou confessionnelle ; elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement   son objet social ; elle peut notamment, sans que cette  num ration soit limitative, organiser et vendre des s jours   l' tranger et en France pour des mineurs et jeunes adultes jusqu'  30 ans r volus, r aliser des interventions et/ou des partenariats au sein d'organismes professionnels, institutionnels, associatifs qui sollicitent bonza  pour ses comp tences et son expertise dans le champ des vacances et des loisirs de la jeunesse ; afin de promouvoir l'association et ses activit s, ces interventions et partenariats font partie int grante des activit s et services de bonza  , d velopper le tourisme solidaire en Soule, participer   des  changes europ ens des programmes de la Commission Europ enne.**

ARTICLE 2 – Le Secr taire G n ral de la Pr fecture et la Directrice D partementale de la Coh sion Sociale des Pyr n es-Atlantiques, sont charg s, chacun en ce qui le concerne, de l'ex cution du pr sent arr t  qui sera publi  au Recueil des Actes Administratifs de la Pr fecture et dont ampliation sera adress e au minist re de l'Education Nationale, Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative et au Pr sident de l'association susvis e.

Fait   PAU, le 04/03/2019

Pour le Pr fet des Pyr n es Atlantiques,
et par subd l gation,
Le chef du p le Jeunesse, Sports et Vie Associative,

Philippe ETCHEVERRIA

